



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22156
28 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 JANVIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE
GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Comme suite à mes deux lettres du 21 janvier (S/22115 et S/22117), j'ai l'honneur de vous faire à nouveau rapport sur les opérations dans le Golfe, conformément au paragraphe 2 de la résolution 678 (1990).

Notre objectif principal a toujours été, suivant les termes du chef d'état-major des armées, "d'attaquer la machine de guerre iraquienne afin qu'elle cesse de projeter son ombre sinistre sur le Koweït, et que nous puissions libérer ce pays, conformément aux vœux de l'ONU". Cela a exigé une planification détaillée et une exécution minutieuse, compte tenu du fait que l'Iraq a l'une des plus grandes armées du monde. Les objectifs militaires au cours de la deuxième semaine d'opérations ont consisté à détruire le réseau complexe de commandement des forces armées iraqiennes, de désorganiser et d'attaquer leur système de défense aérienne et, partant, d'acquérir la supériorité aérienne. L'attaque était également concentrée sur les capacités de l'Iraq en matière d'armements non classiques et sur divers objectifs de l'infrastructure militaire iraquienne qui contribuent à maintenir l'occupation du Koweït.

Les résultats ont été les suivants. La menace des Scuds a été réduite par des attaques contre les lanceurs iraqiens fixes et mobiles. Les principaux aérodromes militaires iraqiens ont été endommagés et leur capacité a été réduite. L'aviation iraquienne a été si sévèrement attaquée qu'elle a été incapable de riposter face aux opérations aériennes alliées. Le commandement militaire iraquien a été gravement affecté et l'Iraq a recouru de plus en plus à des moyens de communication de remplacement moins efficaces. Sa capacité à mener une guerre a constamment diminué. La capacité de raffinage du pétrole, qui était spécifiquement visée afin de limiter les moyens militaires de l'Iraq, a été réduite de 50 %. Les opérations se poursuivent contre les installations iraqiennes d'armes chimiques et biologiques, et les unités de production et de stockage. L'armée de terre iraquienne a été ébranlée et harcelée sur le théâtre des opérations, son commandement et ses moyens logistiques étant particulièrement visés. Toute la campagne a été conduite contre l'infrastructure militaire avec ordre exprès d'éviter les pertes civiles dans toute la mesure du possible; de même, des instructions précises ont été données afin d'éviter les sites culturels et historiques importants.

Comme le Secrétaire d'Etat à la défense l'a déclaré à la Chambre des communes le 20 janvier, nous avons à nouveau élevé les protestations les plus vives auprès du Comité international de la Croix-Rouge, dont les représentants se sont efforcés d'approcher les Iraquiens qui étaient détenus afin de s'assurer qu'ils recevaient un traitement approprié. Ils ont naturellement pu leur rendre visite et nous leur avons offert toutes possibilités, auxquelles ils ont droit, de s'entretenir avec eux pour s'assurer qu'ils bénéficiaient d'un traitement approprié. Nous avons demandé instamment que des facilités analogues soient accordées aux représentants de la Croix-Rouge internationale à Bagdad.

L'équipe du CICR a confirmé à l'issue de sa visite que le Royaume-Uni respectait sur son territoire les Conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers de guerre et à la protection des personnes civiles.

Des représentants du CICR ont également visité les installations prévues pour les prisonniers de guerre à Riyad. Ils ont pu y voir comment étaient soignés les malades et les blessés, et noter les dispositions que nous prenions pour nous acquitter de nos obligations en vertu des Conventions de Genève.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) D. H. A. HANNAY
